



Département de Meurthe-et-Moselle – Arrondissement de BRIEY

Commune de BASLIEUX

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 JANVIER 2025

Date de la convocation : 23 janvier 2025

Date d'affichage : 04 février 2025

Nombre de conseillers : en exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

Etai(en)t présent(s) : MULDER Daniel, CANDELA-NICHIL Annick, AKIL Dalila, POULAYON Angélique, KLEIN Raymond, RICHY Georges, RITTER Denis, SOBLET Philippe, ENTZINGER Stéphane, FRANCOIS Noël., COLA Bruno

Etai(en)t excusé(s) :

Etai(en)t absent(s) :

Public : oui

Le Maire ouvre la séance à 20h00 et présente l'ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance,
- 1- Approbation du procès-verbal de la séance du 16 janvier 2025 (pièce jointe à la présente)
- 2- Demande de subvention pour la rénovation du pont du fossé du blanc pain
- 3- Retrait de la commune de LANHERES du SIEP
- 4- Admission en non-valeur au 1er semestre 2025
- 5- Recensement 2025 - Coordonnateur communal et indemnité correspondante
- 6- Recensement 2025 - Recrutement d'un vacataire et indemnité correspondante
- Questions diverses

Désignation du secrétaire de séance :

ENTZINGER Stéphane se propose comme secrétaire de séance.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

Point 1 : Approbation du procès-verbal de la dernière séance du 16/01/2025 qui avait été envoyé avec la convocation de ce conseil

<i>POUR</i>	<i>CONTRE</i>	<i>ABSTENTION</i>
10	0	1

A la majorité, le conseil approuve le procès-verbal du conseil municipal du 24 octobre 2024.

Point 2 : Demande de subvention pour la rénovation du pont du fossé du blanc pain

Concernant la rénovation du pont du fossé du blanc pain, le Maire demande l'accord du conseil municipal afin de déposer une demande de subventions à hauteur de 60% à la CEREMA.

<i>POUR</i>	<i>CONTRE</i>	<i>ABSTENTION</i>
11	0	0

A l'unanimité, le conseil accorde le dépôt d'une demande de subventions de 60% à la CEREMA.

Point 3 : Retrait de la commune de LANHERES du SIEP

Vu la délibération du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Eaux de PIENNES en date du 17 décembre 2024 (2024-12-49) acceptant le retrait de la Commune de LANHERES à la section ASSAINISSEMENT du SIEP, le Maire sollicite le Conseil Municipal afin d'approuver le retrait de la Commune de LANHERES à la section « Assainissement » du Syndicat Intercommunal des Eaux de PIENNES

<i>POUR</i>	<i>CONTRE</i>	<i>ABSTENTION</i>
11	0	0

A l'unanimité, le conseil approuve le retrait de la commune de LANHERES à la section « Assainissement » du Syndicat Intercommunal des Eaux de PIENNES.

Point 4 : Admission en non-valeur au 1^{er} semestre 2025

Le Maire fait part au conseil municipal du courrier de la Trésorerie de Longwy demandant l'admission en non-valeur de la dette :

- **Dissolution de l'Amical des anciens ; montant de 121,20€**

<i>POUR</i>	<i>CONTRE</i>	<i>ABSTENTION</i>
11	0	0

A l'unanimité, le conseil émet un avis favorable à l'admission en non-valeur de la dette de 121,20€ au 1^{er} semestre 2025

Point 5 : Recensement 2025 - Coordonnateur communal et indemnité correspondante

Le Maire indique que pour réaliser l'enquête de recensement de l'année 2025, il convient de désigner un coordonnateur communal ainsi qu'un agent recenseur. Aussi, il faut fixer leurs rémunérations respectives.

<i>POUR</i>	<i>CONTRE</i>	<i>ABSTENTION</i>
11	0	0

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à prendre toutes les décisions nécessaires à l'organisation et à la réalisation des opérations de recensement de la population 2025.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise la désignation d'un coordonnateur communal,
A l'unanimité, le conseil municipal autorise le recrutement d'un agent recenseur

A l'unanimité, le conseil municipal fixe ainsi qu'il suit, la rémunération brute de l'agent concourant aux tâches du recensement de la population pour l'année 2025 : Rémunération sur la base du SMIC en vigueur en l'année 2025 soit 1801,80€

A l'unanimité, le conseil municipal fixe la rémunération du coordonnateur communal à 33% de la dotation forfaitaire de l'INSEE

Point 6 : Recensement 2025 - Recrutement d'un vacataire et indemnité correspondante

Le Maire indique que pour réaliser l'enquête de recensement de l'année 2025, il convient de recruter un vacataire pour le poste d'agent recenseur ainsi que de fixer sa rémunération.

Le Maire indique que l'agent retenu(e) pour effectuer les tâches de recensement de la population de l'année 2025 pour la période du 16 janvier 2025 au 15 février 2025 est : RITTER Zoé.

Sa rémunération est fixée sur la base du SMIC en vigueur sur l'année 2025 soit : 1801,80€ brut.

<i>POUR</i>	<i>CONTRE</i>	<i>ABSTENTION</i>
11	0	0

A l'unanimité, le conseil municipal décide de recruter RITTER Zoé en qualité de vacataire pour une durée du 16 janvier 2025 au 15 février 2025 ;

A l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer la rémunération de chaque vacation :

- sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 1801,80 €.

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget ;

A l'unanimité, le conseil municipal décide de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents et actes afférents à cette décision

Informations et questions diverses :

- ✚ La commune a reçu l'accusé de réception de dossier complet (dotation de soutien à l'investissement local DSIL) pour la rénovation du pont du fossé du blanc pain ; coût du projet HT : 338677€. Cet accusé de réception de dossier complet ne vaut pas promesse de subvention !
- ✚ Idem pour la demande de subvention (dotation d'équipement des territoires ruraux DTER) concernant la réfection de l'escalier de l'ancien cimetière ; coût du projet HT : 4350€. La commune a reçu l'accusé de réception de dossier complet.
- ✚ Pour le projet « vidéo surveillance-caméras », les dossiers ont également été déposés.
- ✚ M. le Maire a reçu un courrier du tribunal administratif de Nancy suite au recours administratif de M. SAURET pour la pose de l'antenne installée à Doncourt-Cités. Le dossier n'est toujours pas classé et le tribunal demande s'il y a de nouvelles observations à transmettre. A ce jour, aucune autre observation à faire ! Pour rappel, en date du 13 Juin 2022, un dossier complet concernant ce recours administratif du DP 054 049 22 B0006 avait été envoyé au tribunal administratif.
- ✚ La trésorerie nous informe que la somme de 303€76 a été payée par la société FEDELE BOIS suite aux dégâts causés lors des travaux de débardage dans le bois de Grand-Champ.
- ✚ Concernant les chèques émis par l'école Timéléon (3112€ et 2148€) M. le Maire informe le conseil que la commune ne peut toujours pas les déposer car les impayés des parents d'élèves ne sont toujours honorés. L'avocat de l'association Timéléon fait le nécessaire pour la cessation d'activité et un administrateur doit prendre le relais pour tout ce qui concerne l'administratif et finances.
- ✚ Au niveau du personnel, Madame Nora MEDJKOUNE, est promue à l'échelon 09 à compter du 16/02/2025. Pour Kévin Caissier, la commune a reçu une notification d'attribution d'une aide à l'embauche d'un salarié en contrat unique d'insertion. Durant 9 mois, le taux de prise en charge fixé par le préfet s'élève à 50%.
- ✚ Concernant la salle polyvalente, il y a eu une infiltration d'eau au-dessus de la scène. L'entreprise « Toit Bois Concept » a été contactée et se rendra sur place ce vendredi 31 janvier.
- ✚ Au niveau des locaux anciennement occupés par l'association Timéléon, Denis RITTER a contacté différentes agences immobilières pour échanger sur les possibilités de location. Dans un premier temps, il est nous recommandé de faire un DPE (diagnostic de performance énergétique) pour pouvoir mettre les locaux en agence ! Une personne de Beuveille, Mme PEREIRA, a contacté la commune concernant ces locaux car elle envisagerait de créer une Maison Assistante Maternelle (MAM). Un avant-projet à suivre.
- ✚ Au niveau des ponts, les barrières surplombant les ouvrages de la vallée ont été installées. Courant mars-avril, l'entreprise SETHY reviendra mettre en place les pierres qui sont tombées dans le coulant d'eau. Concernant le pont menant à la Nécropole Nationale de Grand-Champ, Messieurs Pascal Christophe (MMD 54) et Ahmed OUAKED, directeur de la société DEGIS sont venus le mercredi 22 janvier en mairie pour nous présenter la notice de présentation des travaux et protection environnementale, l'estimation détaillée et les plans des aménagements. Dans la foulée, j'ai contacté M. Matthieu GAILLARD, directeur de la structure Neomys afin

qu'il nous fasse parvenir très rapidement, avant le 15 février 2025, le rapport de l'étude quatre saisons. Ce dossier doit être envoyé à la DREAL qui a 6 mois pour rendre un avis favorable ! L'objectif : pouvoir commencer les travaux à partir du 18 août 2025 ! Bien entendu, tout ceci en fonction des réponses des subventions demandées ! Il a été demandé à Tanguy et René de retirer tous les buissons et broussailles aux alentours du pont le plus vite possible, avant la nidification des oiseaux. Une prochaine réunion est programmée le 05 mars 2025 à 9h30 à la mairie.

- ✚ La commune a reçu un devis de Citéos pour supprimer le candélabre installé sur un terrain privé (1 route de Pierrepont, face à l'ancien gué dans la rue du 151 Rim). Le montant : 2292€74 HT (2751€36 TTC). M. Eric GILLARDIN, responsable au sein de la T2L, propose de diviser cette facture en 3 : un tiers pour la T2L, un tiers pour la commune et un tiers pour M. CADINU, propriétaire du terrain. Le conseil doit donner son avis !
- ✚ Georges Richy s'est déplacé ce mardi 28 janvier 2025 à Briey pour participer à une réunion d'information au profit des correspondants défense de Meurthe et Moselle. A l'ordre du jour, rencontre avec la direction départementale des anciens combattants et victime de guerre en charge des nécropoles des sépultures des soldats morts pour la France ; questions sur la journée d'appel et le service national universel, informations sur le recrutement des forces armées....
- ✚ Raymond Klein se déplacera ce vendredi 31 janvier à la gendarmerie de Trieux pour déposer une main courante suite au souci rencontré avec M. SMOLINSKI (aménagement du trottoir jouxtant sa maison sans autorisation !).
- ✚ Fêtes et cérémonies : Dalila AKIL a présenté un premier jet du programme 2025 : Samedi 22 février à la salle polyvalente : soirée des années 1980 ; Dimanche 12 mars : théâtre ; samedi 22 mars : nettoyage de printemps ; lundi 21 avril : chasse aux œufs ; Jeudi 08 mai : commémoration du 8 mai 1945 ; samedi 14 ou 21 juin : fête de l'été ; dimanche 24 août : commémoration bataille du 22 août ; dimanche 7 septembre : brocante ; mardi 11 novembre : commémoration Armistice ; courant novembre : possibilité théâtre ; dimanche 7 décembre : Saint-Nicolas ; dimanche 14 décembre : marché de Noël et vendredi 19 ou samedi 20 décembre : vœux du maire. En préambule des fêtes de Pâques, possibilité de faire participer les enfants pour remettre en peinture les décorations, activité qui pourrait se faire durant les vacances de février. Une réunion de préparation est prévue avec les membres de la commission *Amélioration du cadre de vie* le mercredi 5 février à 20h à la mairie.
- ✚ Mme Odile SOBLET est venue me présenter son avant-projet lié à la Notre Dame de Baslieux. Dans le cadre de l'année tubulaire avec pour thème « Pèlerins d'espérance », une marche entre Doncourt-Cités et le village pourrait avoir lieu le dimanche 18 mai.
- ✚ *Fêtes et cérémonies* : Dalila AKIL a présenté un premier jet du programme 2025 :
- ✚ Samedi 22 février à la salle polyvalente : soirée des années 1980
- ✚ Dimanche 2 mars : théâtre ;
- ✚ Samedi 22 mars : nettoyage de printemps ;
- ✚ Lundi 21 avril : chasse aux œufs ;
- ✚ Jeudi 08 mai : commémoration du 8 mai 1945 ;
- ✚ Samedi 14 ou 21 juin : fête de l'été ;
- ✚ Dimanche 24 août : commémoration bataille du 22 août ;

- ✚ Dimanche 7 septembre : Brocante ;
- ✚ Mardi 11 novembre : commémoration Armistice ;
- ✚ Courant novembre : possibilité théâtre ;
- ✚ Dimanche 7 décembre : Saint-Nicolas ;
- ✚ Dimanche 14 décembre : marché de Noël ;
- ✚ Vendredi 19 ou samedi 20 décembre : vœux du maire.
- ✚ Sans oublier les défilés du carnaval, les crécelles et celui d'Halloween proposés par Bruno COLA
- ✚ En préambule des fêtes de Pâques, possibilité de faire participer les enfants pour remettre en peinture les décorations, activité qui pourrait se faire durant les vacances de février. Une réunion de préparation est prévue avec les membres de la commission *Amélioration du cadre de vie* le mercredi 5 février à 20h à la mairie.
- ✚ Ici et là les vœux du maire sont terminés..., merci à Dalila AKIL, François NOEL et Raymond KLEIN pour avoir représenté la commune suite aux nombreuses invitations.
- ✚ Le panneau « Bienvenue à Baslieux » a été installé Rue du 151^e RIM, merci à Robert, René et Tanguy !
- ✚ Question de CANDELA-NICHIL Pascale : Y aura-t-il d'avantage de débroussaillages autour du pont dans le futur ?
Réponse de M. le Maire : Non, c'est uniquement en vue des travaux.

La séance est levée à 21h00.

ENTZINGER Stéphane
Secrétaire de séance

MULDER Daniel
Maire

